

Manuel d'enregistrement des Tumeurs

Aide à la codification

Bilans, Traitement initial & Délais

Version 2.0 du 24 janvier 2025

Registre National du Cancer Luxembourg
1a-b, rue Thomas EDISON
L-1445 STRASSEN - Luxembourg

1. Tableau de mise à jour

Version	Date de validation	Objet de la modification
V1.0	02/03/2016	Création de ce document d'aide à la codification.
V2.0	24/01/2025	Remarques ajoutées par rapport à la définition et aux délais du traitement initial. Mise en forme du document selon le format en cours. Le document a été commenté et validé par mail avec le groupe des DMC le 24/01/2025.

2. Bilan initial

Le bilan initial est fait au cours des **3 mois** précédant la date d'incidence et jusqu'à **3 mois** suivant la date d'incidence, mais **avant la mise en route de tout traitement initial** de la tumeur primitive (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie, hormonothérapie, thérapie ciblée). Les examens pratiqués au cours du bilan initial permettent principalement d'estimer qu'il s'agit bien d'une tumeur primitive.

3. Bilan d'extension

Le bilan d'extension est fait au cours des **3 mois** précédant la date d'incidence et jusqu'à **6 mois** suivant la date d'incidence, mais avant la mise en route de tout traitement initial **à l'exception d'une opération chirurgicale de la tumeur primitive**.

Un examen pratiqué après l'opération peut être inclus dans le bilan d'extension s'il a été réalisé dans un délai de **1 mois après l'intervention chirurgicale**.

Les imageries réalisées au cours du bilan d'extension permettent principalement de déterminer la présence **clinique** de métastase à distance ou l'atteinte **clinique** des ganglions régionaux au moment du diagnostic. Elles déterminent le cN & le cM de la classification cTNM.

4. Traitement initial

Un traitement de la tumeur primitive est considéré comme faisant partie du traitement initial :

- S'il est initié au cours des **6 premiers mois suivant la date d'incidence**.
- Ou, en cas de traitement séquentiel, au cours **des 3 mois suivant le dernier jour du traitement précédent**.

Remarques :

Parfois, un traitement initial commence au-delà de 6 mois après la date d'incidence et/ou les traitements séquentiels sont espacés de plus de 3 mois.

Il est possible **exceptionnellement** d'enregistrer ces traitements en tant que traitement initial s'ils correspondent aux situations suivantes :

- Dans le dossier médical du patient, les traitements réalisés sont considérés comme des traitements initiaux de la tumeur primitive et ne correspondent pas, par exemple, à des changements de protocole ou des reprises chirurgicales en raison de complications secondaires à l'opération chirurgicale initiale de la tumeur primitive.
- Certaines circonstances peuvent expliquer un allongement des délais dans le traitement initial :

- Le patient est âgé et/ou présente des comorbidités nécessitant une prise en charge spécifique avant de commencer le traitement initial de la tumeur.
- Le bilan d'extension de la tumeur est complexe, nécessitant d'être réalisé dans différents établissements dont certains peuvent être à l'étranger.
- Les modalités du traitement initial ont été décidées, par exemple en RCP, mais les délais pour obtenir les rendez-vous pour débiter les traitements sont longs.
- Le patient a des impératifs personnels et demande à retarder le démarrage du traitement.
- Le cancer a d'abord été suspecté (par exemple dans le cadre d'un dépistage individuel ou organisé), puis le diagnostic a été confirmé tardivement. La définition internationale de la date d'incidence peut entraîner une différence de plusieurs mois entre la date d'incidence retenue et la date de début de la prise en charge.

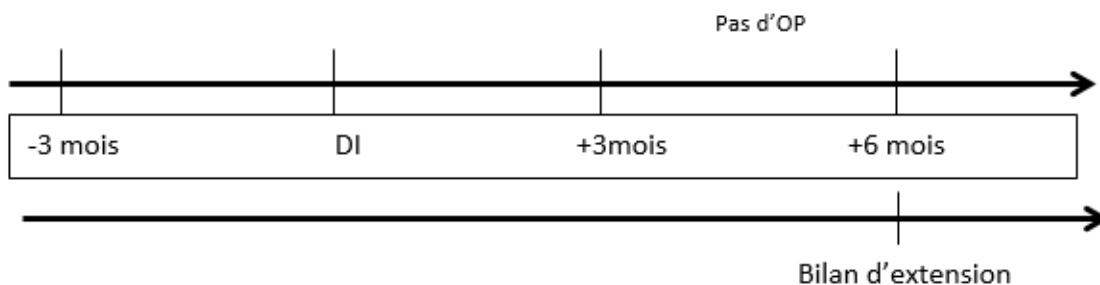
Les différentes modalités du traitement initial sont à enregistrer en précisant dans les commentaires « TT initial hors délais ».

D'autres situations peuvent se rencontrer. En cas de doute pour attribuer un traitement au traitement initial → Cas à discuter en atelier DMC.

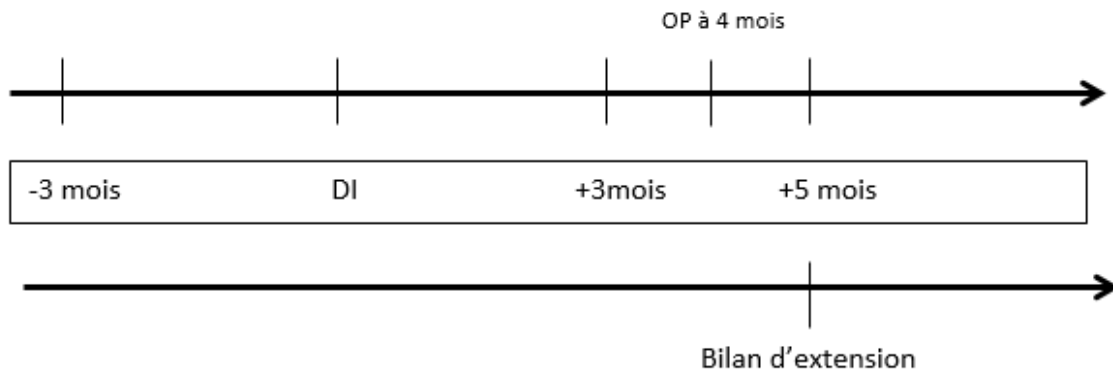
Il n'y a pas d'exception au seuil des 6 mois pour enregistrer un **refus du patient** du traitement initial (ou le refus d'une ou plusieurs modalités du traitement initial) ou une **surveillance en tant que traitement initial** → cf. Document d'aide à la codification : « **Traitement du patient : refus du patient / Surveillance** ».

5. Exemples illustrant la chronologie et les délais entre le bilan d'extension et le traitement :

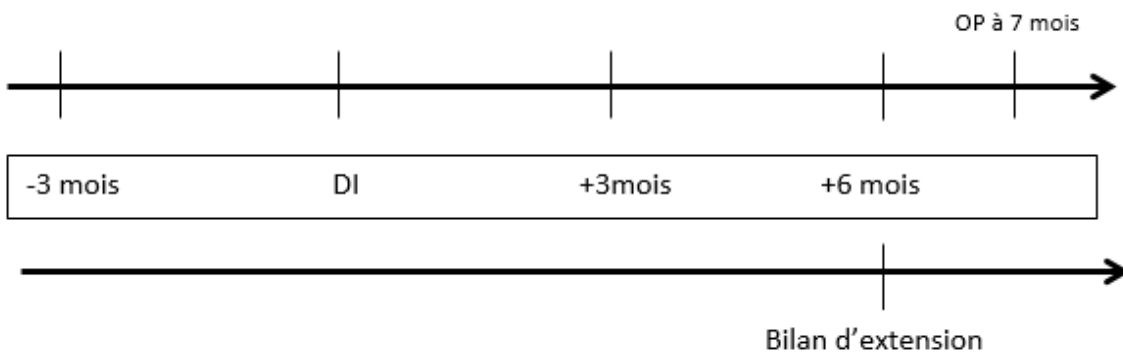
Cas 1 : le bilan d'extension s'étend de -3 mois à +6 mois car aucun traitement initial n'a démarré avant 6 mois.



Cas 2 : le bilan d'extension s'étend de -3 mois à +5 mois car le premier traitement initial est une OP avant 6 mois → bilan d'extension = date d'OP + 1 mois.



Cas 3 : le bilan d'extension s'étend de -3 mois à +6 mois car aucun traitement initial n'a démarré avant 6 mois (l'OP s'est déroulée après 6 mois et ne fait donc pas partie du traitement initial).



Cas 4 : Le bilan d'extension s'étend de -3 mois à +3 mois car le traitement initial (qui n'est pas une OP) a démarré à +3 mois. Le bilan d'extension se fait avant la mise en route de tout traitement initial s'il ne s'agit pas d'une chirurgie.

